



Plan Lire à Paris 2 2025-2029

Projet culturel, scientifique, éducatif et social
des bibliothèques de la Ville de Paris

Avant-propos

Carine ROLLAND

Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture
et de la ville du quart d'heure

Sommaire

1. Un réseau de lecture publique qui répond aux attentes des usagères et des usagers	5
1.1 Renforcer et faciliter l'accès aux bibliothèques	7
1.2 Adapter les bâtiments aux enjeux climatiques	9
1.3 Acquérir et maintenir les outils de la mobilité	11
1.4 Renforcer le maillage territorial en particulier dans les quartiers populaires ou à forte densité de population	12
1.5 Déployer à l'échelle du réseau une action culturelle garantissant la participation et la diversification des publics	14
2. Un réseau de lecture publique qui s'inscrit pleinement dans la cité et la citoyenneté	16
2.1 Affirmer la place des collections dans la construction de la citoyenneté auprès des usagères et des usagers	17
2.2 Poursuivre et amplifier l'éducation aux médias et à l'information (EMI)	18
2.3 Proposer des services numériques inclusifs et respectueux de l'environnement	19
2.4 Positionner les bibliothèques comme des lieux ressources sur les enjeux climatiques	20
2.5 Renforcer l'ancrage territorial des bibliothèques et approfondir encore leurs relations avec les mairies d'arrondissement	21
3. Un réseau de lecture publique qui renforce l'accès en faveur des publics prioritaires	23
3.1 Permettre aux tout-petits et aux enfants de découvrir et de profiter de l'ensemble des services	24
3.2 Aller vers les publics adolescents et renforcer l'intergénérationnel	26
3.3 Œuvrer à l'accueil inconditionnel et à la lutte contre les discriminations	28
3.4 Consolider les actions en direction des publics du champ social	30
4. Un réseau de lecture publique qui déploie les moyens de ses ambitions en faveur des agentes et des agents	32
4.1 Intégrer systématiquement une approche environnementale à la pratique professionnelle	33
4.2 Conserver durablement les collections patrimoniales dans une logique écologique	36
4.3 Conforter le recyclage et la seconde vie des documents	38
4.4 Diversifier, partager et valoriser les compétences des équipes en matière d'accueil	40
5. Recommandations du Conseil parisien de la Jeunesse relatives au Plan Lire à Paris 2	41

1. Un réseau de lecture publique qui répond aux attentes des usagères et des usagers

Offre de services plus lisible et plus proche, amplitude d'ouverture, souplesse et accès facilité aux collections, engagement en matière de transition écologique, inscription de la programmation dans les enjeux de société, adaptation aux évolutions urbaines, s'imposent aujourd'hui comme des attentes légitimes et manifestes des usagères et des usagers des bibliothèques de la Ville de Paris.

*La lisibilité de l'offre de lecture publique à Paris doit se traduire tout d'abord par une **harmonisation des horaires d'ouverture**, aujourd'hui encore disparates sur le réseau.*

*La poursuite de l'**ouverture des bibliothèques le dimanche** constitue également un enjeu et une attente forte des usagers.*

*La **modernisation des services aux usagers** passe aussi par un accès facilité aux collections grâce à des boîtes de retour sécurisées, des échanges de livres dans des structures partenaires et des **nouveaux services numériques**.*

*Par ailleurs, la lisibilité renforcée de cette offre s'appuiera sur une réflexion approfondie sur la **conception de nouveaux établissements et l'adaptation des existants**, de manière à mieux prendre en considération le bassin de population concerné, et de **poursuivre le maillage fin du territoire**.*

*Face au **dérèglement climatique**, l'enjeu est à la fois managérial et bâtimentaire. D'une part, il reviendra aux encadrants de transmettre à leurs équipes les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie ; d'autre part, il conviendra d'adapter les bâtiments pour réduire les dépenses énergétiques et assurer le confort thermique.*

*Sur l'ensemble de ces enjeux d'adaptation, un **dialogue social** sera conduit.*

*Enfin, afin de mieux connaître, préciser et objectiver les attentes des usagers, **une étude sera sollicitée auprès de l'Agence parisienne d'urbanisme (APUR)**. Il permettra d'adapter l'offre des*

bibliothèques à l'évolution sociologique des quartiers, aux transformations urbaines, notamment l'évolution des transports en commun et des voies de mobilité douce, et à l'évolution des usages.

1.1 Renforcer et faciliter l'accès aux bibliothèques

→ Harmoniser les horaires d'ouverture

En l'espace de vingt ans, l'amplitude horaire des bibliothèques parisiennes a évolué avec une tendance à l'harmonisation. Force est de constater néanmoins qu'il subsiste encore des disparités au sein du réseau. Harmoniser les horaires d'ouverture des bibliothèques donnerait aux Parisiennes et aux Parisiens une meilleure lisibilité de ceux-ci et faciliterait leur venue dans les établissements.

Idéalement, toutes les bibliothèques devraient proposer les mêmes horaires. En réalité, l'amplitude d'ouverture est conditionnée par la typologie de l'établissement : configuration des espaces, nombre d'agents, histoire de l'établissement... Rendre les horaires lisibles consistera à aligner les heures d'ouverture et de fermeture des établissements dans tout le réseau, et, à l'intérieur d'un même établissement, à aligner les horaires de toutes les sections. Cela permettra, notamment, d'accueillir en section jeunesse un public plus large. De même, cette mesure sera de nature à favoriser l'accès pour les publics étudiants, se trouvant encore fréquemment confrontés à la pénurie de lieux de travail adaptés.

A la Bibliothèque Virginia Woolf, ouverture d'une salle de travail à destination des étudiants habitant la résidence universitaire accolée à l'établissement.

Un nouveau service sera offert aux étudiants installés dans la résidence universitaire mitoyenne de la Bibliothèque Virginia Woolf, grâce à un accès dédié. Une salle de travail sera mise à leur disposition en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque au grand public.

Perspectives :

- **Harmoniser les horaires sur l'ensemble du réseau, autant que possible, sur le schéma suivant : 13h-19h les mardis, jeudis et vendredis, 10h-19h les mercredis et samedis, et 13h-19h pour les bibliothèques ouvertes le dimanche.**

→ Conforter le maillage territorial des bibliothèques ouvertes le dimanche

Le plan précédent mettait en avant l'ouverture de dix bibliothèques le dimanche. Cet objectif a été atteint : le public est au rendez-vous et les équipes sont mobilisées.

Il prévoyait également de proposer l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche dans chaque grand arrondissement, sous réserve, de la conduite d'un dialogue social avec les organisations syndicales.

En 2024, dix bibliothèques ouvrent le dimanche. Les chiffres de fréquentation des établissements ce jour-là confirment l'intégration de cette journée dans les pratiques des Parisiennes et des Parisiens.

Cet objectif sera poursuivi. Par ailleurs, afin de garantir l'ouverture des dix bibliothèques déjà mobilisées le dimanche, il sera envisagé de relever le seuil du quota des neuf dimanches travaillés, en d'autres termes de permettre aux agents qui le souhaitent d'être présents plus de neuf dimanches par an. Dans des cas exceptionnels d'effectifs insuffisants (maladie, problème de transports), il sera demandé à des agents volontaires, selon les conditions statutaires, d'être redéployés ponctuellement le dimanche dans une autre bibliothèque.

Perspectives :

- **Poursuivre l'objectif d'ouverture le dimanche d'une bibliothèque par grand arrondissement, avec en priorité la bibliothèque Germaine Tillion, située dans le 16^{ème} arrondissement, compte tenu des besoins du territoire dans lequel elle se situe.**

Ces perspectives nécessiteront la conduite d'un dialogue social, et la mise en adéquation des moyens de fonctionnement des bibliothèques.

→ Moderniser les services du quotidien.

L'inscription et la réinscription en ligne *via* les portails des bibliothèques, pour l'heure non opérationnelles, contribuera à terme à faciliter l'accès à nos services. Une part de la contrainte posée par des horaires d'ouverture au public sera ainsi limitée.

De la même manière, l'emprunt de collections à partir d'un smartphone ira dans le sens d'une simplification du service (développement d'une application avec authentification de l'utilisateur, scan des codes-barres apposés sur les documents).

L'extension de l'installation de l'application Affluences permettra de connaître les heures d'affluence au sein des bibliothèques et d'y réserver une place, notamment dans les bibliothèques patrimoniales.

Perspectives :

- **Déployer de nouveaux services numériques afin de faciliter l'accès des usagers aux bibliothèques**

1.2 Adapter les bâtiments aux enjeux climatiques

Le réseau des bibliothèques, qui rassemble plus de 70 bâtiments, représente un potentiel significatif au cœur de la politique portée par la Ville de Paris et des objectifs du quatrième Plan Climat (2024-2030).

L'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique répond à deux grands objectifs : la réduction des gaz à effet de serre émis par les bâtiments (sobriété énergétique) et l'amélioration du confort thermique des utilisateurs (publics et agents).

L'obligation réglementaire Eco Énergie Tertiaire (EET) impose en outre une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire et à la surface supérieure ou égale à 1000 m² (par rapport à 2010, -40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050).

Au regard de la dégradation attendue des conditions climatiques dans les années à venir, les critères de performance énergétique et de confort thermique doivent être pris en compte prioritairement dans la conception des nouveaux établissements et les rénovations de bibliothèques existantes. Au quotidien, afin d'éviter toute situation de déperdition énergétique ou d'inconfort thermique sur une période longue, toute panne ou défaut sur les équipements cruciaux dans ce domaine (ouvrants, occultants, ventilation, chauffage) devra nécessiter un traitement le plus réactif possible.

→ Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet serre et la consommation d'énergie

en améliorant les performances énergétiques des bâtiments

Plusieurs actions sont déployées en fonction des diagnostics réalisés sur les bâtiments :

- l'installation de systèmes informatisés de supervision des équipements (gestion technique du bâtiment, Gestion Technique du Bâtiment), portant sur le chauffage, la ventilation et la climatisation, avec la formation des agents à l'utilisation de ces systèmes,
- la transformation des éclairages avec un passage en LED,
- l'installation de panneaux photovoltaïques lorsque cela est possible,
- une attention forte portée à l'utilisation de matériaux biosourcés, ou recyclés, en cas de travaux ou d'aménagement.

en accompagnant les équipes d'encadrement dans l'optimisation de la consommation énergétique

La sensibilisation de l'ensemble des agentes et des agents des bibliothèques pour faire évoluer les pratiques se fonde sur la mobilisation des encadrantes et encadrants de proximité. Pour y parvenir pleinement, il importera de :

- transmettre les données de consommation énergétique chaque année aux responsables d'établissement (service de l'énergie, section performance énergétique de la DCPA),
- mettre à leur disposition une fiche standard pour établir un diagnostic ainsi que les outils permettant un suivi de la consommation électrique en temps réel
- promouvoir de nouvelles pratiques pour éviter le gaspillage énergétique.

Des bibliothèques participent aux réseaux de relais sobriété qu'animent la DTEC et la DCPA dans le 11e, 14e, 17e et 18e (Colette Vivier, Batignolles, Françoise Sagan, Louise Walser-Gaillard, Melville ont été invitées à y participer). Cette démarche permet un accompagnement collectif et personnalisé : sensibilisation, « diagnostic en marchant », visites techniques, mise à disposition d'outils/ressources, ateliers de construction de plan d'action. Elle sera élargie à d'autres bibliothèques.

Perspectives :

- Déployer plus largement un réseau de relais sobriété dans les bibliothèques

→ Assurer le confort thermique

Le confort thermique dans les bibliothèques est un enjeu considérable, dans le contexte du changement climatique, avec des épisodes caniculaires de plus en plus nombreux et intenses, pour garantir la qualité de l'accueil des usagers et la qualité de vie au travail des agents. Cet enjeu est

renforcé par la dimension « refuge » des bibliothèques pour de nombreux usagers particulièrement touchés par les aléas climatiques (publics fragiles, sans domicile, ou à l'habitat inadapté).

La prise en compte de cet objectif se traduira par :

- l'installation de thermomètres dans les espaces, notamment ceux déjà identifiés comme les plus sensibles aux variations de température extérieure,
- l'installation de dispositifs limitant l'impact des fortes chaleurs extérieures dans les bâtiments (par exemple en améliorant la circulation de l'air ou en luttant contre le rayonnement direct du soleil),
- le paramétrage des alarmes anti-intrusion et/ou installation de dispositifs anti-intrusion (barreaux) permettant de laisser les fenêtres ouvertes les nuits de forte chaleur,
- l'information des agents sur les bonnes pratiques pour limiter l'impact des températures extérieures dans les bâtiments et sur les organismes.

Perspectives

- **Décliner les orientations et actions du nouveau plan climat de la Ville de Paris dans le réseau des bibliothèques**

Encadré DTEC : le nouveau Plan climat de la Ville de Paris

Le Plan Climat 2024-2030 consacre la nécessité de garantir de l'habitabilité de la capitale face au changement climatique, qu'il s'agisse des logements, des bureaux et de tous les équipements publics de la Ville. Il est important de veiller à protéger les Parisien-ne-s des aléas climatiques en hiver comme en été. Ainsi, la Ville s'engage dans un vaste programme de rénovation de son patrimoine pour atteindre d'ici 2050 100% d'établissements éco-rénovés et adaptés. Sans attendre la rénovation complète de son patrimoine, la Ville agit pour améliorer le confort de ses équipements avec un objectif de 100% des bâtiments équipés de protections solaire d'ici 2030. Parce que la transition écologique se doit avant tout d'être juste, une attention particulière est portée à la protection des personnes les plus vulnérables en traitant en priorité les établissements recevant du public sensible, fragile et particulièrement exposé, ainsi que les équipements situés en quartiers populaires. Ainsi, la Ville renforcera le raccordement des équipements sensibles au réseau de froid urbain, comme les écoles et les crèches, les EHPAD, les bibliothèques ou encore les hôpitaux parisiens. Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, la Ville développe un réseau d'îlots de fraîcheur permettant de mettre à l'abri les Parisien-ne-s de la chaleur. Au total, plus de 1 300 îlots de fraîcheurs sont rendus accessibles, dont les établissements ouverts au public et naturellement frais comme les musées et bibliothèques municipales.

1.3 Acquérir et maintenir les outils de la mobilité

Les bibliothèques sont souvent citées comme le point d'entrée à la culture le plus évident, avec un maillage territorial du réseau particulièrement dense.

Cette offre culturelle de qualité mérite toutefois davantage d'être connue et valorisée. La richesse de l'offre culturelle parisienne peut pousser les habitants à se déplacer assez loin de chez eux pour une expérience unique tout en méconnaissant l'offre de proximité.

Développer la mobilité des collections et des agents permet d'une part d'être davantage connus auprès d'usagers potentiels et d'autre part de rendre de meilleurs services auprès de nos usagers actuels.

→ Favoriser la circulation des collections en intégrant la contrainte écologique

Une demande récurrente des usagers est de pouvoir rendre facilement les documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Une réflexion sera menée en ce sens pour permettre le dépôt des documents à l'échelle du réseau soit dans tout Paris, soit par secteur. D'autres pistes seront aussi étudiées notamment l'installation des boîtes de retour sécurisées soit dans les bâtiments, soit à l'extérieur si la façade ne peut être modifiée et ce dans le respect des plans de sécurité. L'échange de fonds entre bibliothèques constitue une possibilité quand un besoin n'est pas couvert, ou encore le dépôt de documents dans des structures partenaires : centres sociaux, écoles et donner la possibilité, via une application, ce qui permettrait de créer des liens et de faire connaître la bibliothèque.

→ Encourager la mobilité des bibliothécaires pour faire connaître la bibliothèque

Aller dans les centres sociaux, les PMI... a pour objectif de débloquer les freins culturels et sociaux à la fréquentation de la bibliothèque, en créant des points de lecture dans des lieux plus familiers à certains publics. Une réflexion sera initiée afin de créer l'équivalent du Port'Âge dans les centres sociaux : les bibliothécaires pourraient se déplacer avec des livres réservés en amont. Le renforcement du Port'Âge, d'une façon générale, est un facteur puissant d'intégration sociale. Privilégier les partenariats réguliers avec les différentes structures concernées plutôt que des actions ponctuelles favorise la mise en place de projets sur le long terme.

Faire de la mobilité une véritable compétence métier et recruter en ce sens lui donnerait une place permanente au sein des bibliothèques et ne l'attacherait plus simplement à la période estivale ou au champ social et culturel.

1.4 Renforcer le maillage territorial en particulier dans les quartiers populaires ou à forte densité de population et adapter le service public des bibliothèques aux évolutions socio-démographiques du territoire

Renforcer le maillage territorial, en particulier dans les quartiers populaires ou à forte densité, a été un axe fort de la mandature 2020-2026.

Le réseau des bibliothèques a poursuivi son évolution, grâce à l'ouverture de nouveaux établissements : médiathèque James Baldwin (19^e) et médiathèque Virginia Woolf (13^e) et à la rénovation d'autres bibliothèques : Malraux (6^e), François Villon (10^e), Jean-Pierre Melville (13^e), Gutenberg (15^e), Robert Batignolles (17^e), Sabatier (18^e).

La prochaine mandature définira des perspectives et des priorités pour renforcer encore ce maillage territorial et l'adapter, au regard de l'évolution du territoire parisien et métropolitain, et de sa population.

→ Conduire avec l'APUR une étude des publics des bibliothèques et de l'impact des évolutions sociales, démographiques, urbaines du territoire parisien et métropolitain

Afin d'alimenter la réflexion sur ces perspectives, la Direction des Affaires Culturelles souhaite réaliser un nouvel audit des bibliothèques et de leurs publics en lien avec l'APUR (la précédente étude date de 2014) : la population des quartiers change, certains territoires ne sont pas couverts par des bibliothèques suffisamment grandes (Sud du 16^e notamment) ou pas desservis ou peu couverts, malgré la densité de la population (ZAC Bercy-Charenton dans le 12^e). De nouveaux quartiers émergent et se développent tels les secteurs Martin Luther-King (17^e) et Rosa-Parks (19^e), avec des nouveaux besoins.

→ Poursuivre la priorité en direction des quartiers populaires parisiens

Le plan « Lire à Paris » 2 s'inscrit pleinement dans la perspective et les objectifs du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Les deux équipements les plus récents ouverts en juillet 24 (James Baldwin) et juillet 25 (Virginia Woolf) se situent dans les quartiers populaires, avec concernant la médiathèque Baldwin un grand succès et une réelle appropriation de l'équipement par les habitants.

Le projet en cours d'une bibliothèque de proximité rue de Noisy-le-Sec s'inscrit aussi dans cette dynamique.

La politique d'acquisition de documents et d'action culturelle des bibliothèques se concentrera davantage sur ces quartiers qui demeurent prioritaires.

→ Engager une réflexion sur la mutualisation des équipements

Le réseau parisien est constitué autour de quelques bibliothèques d'équilibre (Yourcenar, Duras, Baldwin...) et de nombreuses bibliothèques de super-proximité. Certaines de ces bibliothèques ne comptent que quatre ou cinq agents, ce qui crée des collectifs de travail fragiles.

Afin de sécuriser l'organisation du travail et de ces collectifs d'agents tout en garantissant les missions de service public, il est proposé d'adosser les plus petites d'entre elles à une grande bibliothèque à proximité, sur le modèle du dispositif mis en œuvre pour les bibliothèques Germaine Tillion et Musset.

A l'avenir, une taille minimale (1 000 m²) devra être définie pour l'ouverture de tout nouvel équipement, afin que la bibliothèque propose une taille de collections suffisante et une offre de service qualitative et riche.

Cette réflexion sur des mutualisations et coopérations doit également être pensée à l'échelle de la Métropole. La Ville s'inscrit en effet dans une perspective d'intégration renforcée à l'échelle métropolitaine. Au-delà des découpages administratifs, le rayon d'action des bibliothèques voit son

échelle évoluer. Par exemple, la bibliothèque Virginia Woolf est en relation étroite avec la bibliothèque municipale du Kremlin-Bicêtre pour mener une réflexion commune sur les animations et la politique documentaire.

1.5 Déployer à l'échelle du réseau une action culturelle des bibliothèques garantissant la participation et la diversification des publics

L'action culturelle constitue l'un des axes majeurs de développement de service dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. Depuis quarante ans, la production de la programmation est déléguée à une structure productrice - l'association Bibliocité auparavant nommée Paris bibliothèques - qui assurent la gestion de la programmation, apportent une force de proposition et nouent les partenariats propices à une offre de haut niveau et visible.

Cette organisation particulièrement agile et efficiente en termes de dépense publique permet la tenue de près de 4 600 actions annuellement, à 60 % inscrites sur les territoires des bibliothèques et à 40 % relevant des temps forts irriguant l'ensemble du réseau. Ces 4 600 actions doivent être distinguées des nombreuses actions de médiation menées tout au long de l'année, dénombrées également à plusieurs milliers : accueils de classe, interventions en EPHAD et en milieu hospitalier, ateliers de conversation en bibliothèque ou en milieu carcéral, etc.

Les temps forts de la programmation d'action culturelle jalonnent traditionnellement l'année : *Nuits de la lecture*, *Mois de la francophonie* (Semaine de la langue française et Printemps des poètes), 8 mars, festival Education aux médias et à l'information *En quête d'infos*, *Partir en livres* et *Bibliothèques Hors les murs* au cours desquelles les établissements interviennent dans l'espace public, *Journées européennes du Patrimoine*, *Automne de la Science*, temps fort jeunesse. Cette scansion s'arrime naturellement à la programmation portée par la collectivité, par exemple : Mois des Fiertés, Mois du handicap, Culture et Solidarité (13^e arrondissement), Mois parisien de la santé mentale.

La programmation culturelle des bibliothèques se nourrit également d'événements réguliers d'un format différent, des prix, d'une part (Prix des lectrices et des lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris, Prix des Mordus du Manga), les Jeudis de l'actualité, d'autre part, des commémorations liées aux dates anniversaires de personnalités éminentes du monde des arts et des lettres, enfin. Il faut aussi ajouter les deux grandes expositions patrimoniales qui sont l'occasion de donner à voir la profusion d'œuvres précieuses et remarquables, avec des parcours adaptés en fonction de l'âge des publics et prenant en compte les situations de handicap.

Fondée sur un principe intangible de gratuité d'accès pour toutes et tous, les actions relevant de la programmation culturelle participent de la dynamique voulue par le *Plan Lire à Paris 2* dont le fil d'Ariane est celui de l'accueil inconditionnel et universel. La programmation d'action culturelle s'adossera ainsi à plusieurs des orientations déterminées par le Plan et en constituera l'une des chevilles ouvrières. En tant qu'outil de lutte contre les discriminations, d'action en faveur de l'égalité femmes / hommes, de la sensibilisation et de l'apprentissage aux pratiques attentives à l'environnement et à l'impact écologique de l'activité humaine collective comme individuelle, la programmation des bibliothèques est un médium de première importance pour que les établissements puissent pleinement jouer leur rôle au sens de l'article 1 de la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite loi Robert : « Par leur action de médiation, [les bibliothèques] garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ; elles participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ».

L'ensemble de ces actions contribuera à renforcer la capacité du réseau de lecture publique à répondre aux attentes des usagers et des usagères. Afin de mesurer régulièrement la satisfaction des usagers, et de s'inscrire dans une amélioration continue de la qualité du parcours de l'utilisateur, la Direction des affaires culturelles poursuivra son engagement dans la démarche usager portée par la Ville de Paris.

La relation usager : le dispositif *Vous Simplifier Paris*

Vous Simplifier Paris s'inscrit dans la continuité de la démarche *QualiPARIS*, en se concentrant sur les attendus essentiels des usagers et des agents (délai, accompagnement, accueil bienveillant). Alors que *QualiParis* était une démarche centrée sur l'accueil de l'utilisateur, *Vous Simplifier Paris* s'articule autour du parcours de l'utilisateur vers les services de la Ville :

4 règles d'or (renseigner en temps réel, accompagner chaque demande, communiquer les délais de réponse, accueillir avec bienveillance), adossées à quatre principes :

- ▷ Un engagement de l'ensemble des directions (directions opérationnelles et directions ressources) ;
- ▷ L'intégration de tous les acteurs en interne, notamment les services support ;
- ▷ Un pilotage à l'échelle de la direction et non plus d'un secteur d'activité ;
- ▷ Une méthode d'évaluation revue axée sur la satisfaction de l'utilisateur et l'amélioration continue.

La satisfaction des usagers se mesure de façon continue, *via* une enquête de satisfaction *DiParis*. Cette enquête, disponible en ligne, permet à l'utilisateur de rendre compte de la qualité de son parcours. Le lien est disponible sur des affiches dans chaque bibliothèque et, d'une façon générale, sur les documents de communication (infolettres notamment).

2. Un réseau de lecture publique qui s'inscrit pleinement dans la cité et la citoyenneté

Cœur battant historique de la lecture publique, la bibliothèque ouverte en accès libre, inconditionnel et gratuit aux connaissances et aux savoirs représente un enjeu majeur de citoyenneté dans la société contemporaine.

*Au cœur du **pluralisme des collections** auquel la lecture publique parisienne est profondément attachée, la rédaction d'une **charte documentaire** générale, déclinée à l'échelon des établissements, confortera la visibilité des collections et mettra en exergue la complémentarité entre les bibliothèques, tout en tenant compte du développement des contenus en ligne.*

*Une attention particulière sera d'ailleurs portée à **l'accessibilité aux collections numériques de manière à favoriser l'inclusion de tous les publics.***

Les principes de sobriété énergétique irrigueront désormais l'ensemble des services aux publics et seront la base d'innovations confirmant les bibliothèques comme lieux d'expérimentation et ressources sur leur territoire sur les enjeux de transition écologique.

*Enfin, un **dialogue régulier avec les mairies d'arrondissement**, en lien avec la mission territoires de la direction des affaires culturelles, contribuera à ancrer encore davantage les bibliothèques dans le territoire desservi et à s'inscrire dans **le pacte de proximité et l'acte 2 de la territorialisation** votés en Conseil de Paris.*

2.1 Affirmer la place des collections dans la construction de la citoyenneté auprès des usagères et des usagers

Des collections diverses constituées en toute neutralité, proposées en accès direct à chacune et chacun et accompagnées d'un programme enrichi de médiation pour susciter l'enrichissement, le questionnement, le débat et, *in fine*, l'altérité, participent de l'intégration de toutes et tous à la vie en commun.

Parmi les évolutions de fond qui traversent les collections, une réflexion sera également menée sur la question des supports, avec l'omniprésence du support numérique et la désaffection pour le CD et le DVD, qui invitent à repenser tout particulièrement les formats de médiation autour de la musique et du film.

→ Soutenir la pluralité et œuvrer à une politique documentaire consciente des défis contemporains

une nouvelle charte documentaire pour les bibliothèques

L'affirmation d'une approche neutre, dans le souci de l'universalité du service public, s'incarne traditionnellement dans un document-cadre, la charte documentaire, laquelle établit les principes de constitution et de développement des collections, explicite les orientations et les choix notamment pour les documents non retenus et permet de disposer d'éléments opposables pour défendre la philosophie et l'éthique de la Ville de Paris pour les bibliothèques. Le passage de cette charte en délibération du Conseil de Paris sera donc sollicité.

La coordination de cette dynamique, portée par le service des bibliothèques et du livre, s'adossera sur un travail transverse pérenne impliquant tant les bibliothèques elles-mêmes que le centre de coordination logistique, numérique et bibliographique (CCLNB) et sera l'occasion d'un dialogue, d'une part, avec d'autres services de la DAC, d'autre part, avec des services d'autres directions opérationnelles (DASCO par exemple) de manière à articuler l'ensemble des documents de pilotage défendant le pluralisme et la création.

L'établissement d'une charte donnera également l'opportunité de cartographier les fonds des bibliothèques parisiennes et d'en conforter la cohérence autant que les points de jonction.

la déclinaison de la charte documentaire à l'échelon des établissements

La prochaine vague de projets d'établissement prévue courant 2025 (pour la période 2025-2028) sera l'occasion de décliner, au niveau de chaque bibliothèque, l'intégration de la charte aux pratiques professionnelles courantes et la formalisation des politiques documentaires. Cette formalisation pourra concourir à la réalisation des axes des projets d'établissement, à l'appui d'indicateurs d'évaluation et d'une mise à jour régulière.

→ Conforter la place et la visibilité de la musique et du cinéma dans les collections des bibliothèques

L'évolution des pratiques de consultation comme de création de la musique et du cinéma ainsi que des supports eux-mêmes (avec la prépondérance des outils numériques) implique d'interroger le format de l'offre actuelle au sein du réseau des bibliothèques, avec des collections parfois denses en CD et DVD, le développement au sein de la Réserve centrale de fonds thématiques CD et d'un fonds DVD et la présence de deux bibliothèques patrimoniales et spécialisées (la Médiathèque musicale de Paris et la Bibliothèque du cinéma François Truffaut). Cette offre, qui plus est, doit être considérée dans le périmètre plus large des institutions de conservation et de promotion de la musique et du cinéma à Paris. La réflexion partagée autour de la musique, des pratiques musicales en bibliothèque aujourd'hui et des supports sera pilotée par la Médiathèque Musicale de Paris.

2.2 Poursuivre et amplifier l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

La multiplication des canaux et l'accélération de la diffusion des informations, dans un environnement numérique foisonnant modifient profondément notre rapport à l'information et son traitement critique. Dans ce contexte, les bibliothèques parisiennes portent comme l'une des priorités l'éducation aux médias et à l'information, qui est devenu un enjeu majeur dans notre société.

Dans la continuité des nombreuses actions déjà engagées, un programme de médiation et d'actions culturelles sera poursuivi et amplifié à l'échelle du réseau autour des contenus journalistiques, photographiques, médiatiques ou encore le développement de la pensée critique permettant de lutter contre les fausses informations.

Les jeunes, en particulier les adolescents, constituent le principal public bénéficiaire de cette démarche dont les modalités de mise en œuvre sont multiples : ateliers d'apprentissage de l'histoire des médias et d'analyse des contenus, ateliers de découverte de la conception et de la diffusion des contenus, résidences de journalisme ...

Ces enjeux seront déclinés dans le projet d'établissement des bibliothèques parisiennes. Ce sera en particulier le cas avec l'ouverture de la Bibliothèque Virginia Woolf (13^e arrondissement), dont le projet d'établissement sera fondé très largement sur l'EMI, avec le déploiement de services sur le territoire et d'actions expérimentales, en coopération avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, le festival d'EMI *En quête d'infos* dont la première édition a eu lieu en 2025, sera poursuivi et permettra de sensibiliser les usagers et usagères, à l'échelle de l'ensemble du réseau et pendant 3 semaines, à l'usage des réseaux sociaux et au développement de l'esprit critique.

Des résidences de journaliste, sur le modèle de celle menée à la Bibliothèque Jean-Pierre Melville en 2024, se poursuivront, en lien avec la DASCO.

Enfin, la Ville a renforcé dans le contrat de concession de service public (2025-2029) portant sur l'exploitation commerciale des fonds photographiques patrimoniaux Roger-Viollet et France Soir, conservés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, les objectifs en matière d'EMI. Le concessionnaire Delta Art est ainsi tenu de proposer une variété d'ateliers aux établissements primaires et secondaires, à titre gracieux pour ceux relevant de la Ville de Paris.

2.3 Proposer des services numériques inclusifs et respectueux de l'environnement

S'inscrivant dans la poursuite des préconisations du précédent Plan Lire à Paris sur le numérique en bibliothèque ainsi que dans la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique 2022-2026 développée par la Direction des Solidarités (DSOL), l'appréhension des services et outils numériques en bibliothèque se fonde sur l'ambition d'une accessibilité plus large, notamment en direction des publics les plus fragiles, et la prise en compte des principes de sobriété énergétique tant dans les usages et pratiques professionnels que dans le développement de nouveaux projets.

→ Développer les collections numériques pour tous les publics

Le développement de l'offre numérique doit s'appuyer sur la définition d'une politique documentaire large des contenus en ligne, comprenant le prêt de consoles et de jeux vidéo sur place et à domicile, l'attention portée à la visibilité de ressources numériques spécifiques (par exemple pour le Français Langues Etrangères ou les textes lus) mais aussi les collections patrimoniales numérisées dont la production et la conservation doivent être davantage raisonnées.

La Ville renforcera son action en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (publics sourds et déficients visuels), notamment par la modernisation des deux portails des bibliothèques (portail des bibliothèques de prêt, bibliothèques.paris.fr, et portail des bibliothèques patrimoniales et spécialisées, bibliothèques-specialisees.paris.fr et par des outils de communication numérique (blogs, infolettres) à destination des publics.

→ Renforcer les conditions matérielles de l'offre numérique pour favoriser l'inclusion

L'infrastructure et le matériel représentent un levier pour favoriser les usages numériques et en améliorer l'accès pour toutes et tous. Parmi les priorités identifiées, sont notamment relevés la connexion wifi, fréquemment insuffisante dans les bibliothèques, les postes et outils informatiques et numériques à destination des publics souffrant d'un handicap auditif ou visuel, ou encore le déploiement de davantage de prises électriques ou de casiers à chargeurs.

→ Fonder de nouveaux partenariats pour toucher tous les publics

L'amélioration des services numériques se conçoit également selon une perspective partenariale, tant auprès de partenaires « historiques » que des nouveaux. La forte volatilité qui caractérise les usages du numérique induit de s'appuyer sur les publics bénéficiaires pour étoffer les services existants et les adapter aux besoins : ainsi, en lien avec le Rectorat de Paris et la DASCO de la Ville de Paris, le réseau des bibliothèques œuvrera en direction des établissements scolaires, notamment du niveau secondaire, pour le développement de projets autour de la médiation numérique et la promotion de la culture *maker* (en s'appuyant sur des partenaires associatifs locaux).

De même, le travail avec la DSOL autour de la parentalité numérique sera conforté et étendu à l'identification des offres présentes sur le territoire parisien pour tous les publics, afin d'inscrire davantage les projets des bibliothèques dans leur environnement. L'évolution du Festival Numok en rendez-vous tout au long de l'année renforcera la place des pratiques numériques dans le quotidien des établissements et de la médiation.

Enfin, une offre de soutien à l'usage numérique sera créée à destination des publics empêchés dans le cadre du Port'âge en formant les volontaires en service civique.

2.4 Positionner les bibliothèques comme des lieux ressources sur les enjeux climatiques

→ Le positionnement des bibliothèques en lieux-ressource

L'affirmation des bibliothèques comme sources d'inspiration aux pratiques et connaissances environnementales démultipliera l'écho des évolutions internes engagées autour de la conscience écologique. Cette démarche valorisant la nature et le sens d'action des bibliothèques se fondera tout d'abord sur des actions de communication tous publics autour des principes de la lecture publique parisienne : gratuité, incondicionalité, universalité. Elle s'adossera également à une médiation renforcée auprès des usagères et usagers, tant sur la base des collections que sur celle de la programmation d'animations ou que sur l'accompagnement à des actions participatives. Suivant cette logique, la communication auprès des publics intégrera une information autour des fonds désherbés pour assurer à cette démarche la traçabilité et la transparence que les usagères et usagers sont en droit d'attendre.

→ Créer des pôles écologie

À l'image des trois autres ensembles (pôles Sourds, pôles Lire autrement, pôles langues), le réseau des bibliothèques formalisera l'attribution d'un label « écologie » pour les établissements porteurs et en capacité de contribuer aux expérimentations, tant sous l'angle du développement des collections, que de l'équipement de celles-ci, de la médiation auprès des publics, de l'attention portée à l'impact environnemental de l'activité, etc.

Encadré DTEC : en 2025, la Ville de Paris se dote d'une stratégie de Sobriété Numérique

Présenté comme immatériel, le secteur du numérique a pourtant un impact environnemental bien réel : il émet aujourd'hui autant de gaz à effet de serre que le trafic aérien mondial, représente près de 6% de la consommation électrique planétaire, et mobilise d'importantes ressources naturelles (métaux, minéraux, eau...) dont l'extraction et l'usage altèrent durablement les milieux naturels.

Pour relever ce défi, et conformément à la loi sur la Réduction de l'empreinte environnementale du numérique, la Ville de Paris prépare en 2025 une Stratégie numérique responsable. Ce document vise à questionner nos usages, nos besoins et la place du numérique dans nos modes de vie, afin de proposer un plan d'action pour en faire un levier de transition écologique et sociale, dans une logique de sobriété.

La Ville souhaite associer les Parisien-ne-s à cette réflexion, en mobilisant les arts et la culture comme leviers de sensibilisation. Les bibliothèques, lieux de savoir, de lien social et d'expérimentation, sont appelées à jouer un rôle moteur dans cette démarche. Le numérique responsable est déjà une thématique structurante de leur programmation, comme en témoignent le festival Numok, la semaine de la parentalité numérique, ou encore de nombreuses actions locales. Ces initiatives pourront être amplifiées, coordonnées et enrichies dans le cadre de la nouvelle stratégie.

2.5 Renforcer l'ancrage territorial des bibliothèques et approfondir encore leurs relations avec les mairies d'arrondissement

Établissements de proximité, les bibliothèques municipales disposent d'un fort ancrage territorial, leur permettant d'agir au plus près des Parisien.nes, grâce à l'appui des mairies d'arrondissement, associées à la gestion du bâtiment, la programmation des manifestations culturelles ainsi qu'une multitude de partenariats.

Ce Plan lire à Paris 2 s'inscrit dans les objectifs du pacte parisien de proximité portés par la Ville et de l'acte 2 de la territorialisation, voté au Conseil de Paris de février 2025, qui visent à faire de l'échelon de l'arrondissement l'échelon de déclinaison des politiques municipales. Cette démarche de territorialisation du réseau des bibliothèques est portée en lien étroit avec l'équipe de la mission territoires et de ses référents territoriaux.

→ Approfondir le dialogue avec les Mairies d'arrondissement à tous les niveaux

La direction des affaires culturelles, à travers le service des bibliothèques et du livre et la mission territoire, contribuera encore au renforcement du dialogue entre mairies d'arrondissement et bibliothèques en mobilisant l'ensemble des interlocuteurs nécessaires à la circulation de l'information et à l'aboutissement positif des projets.

Des temps d'échanges réguliers entre les équipes de la mairie d'arrondissement et celles des bibliothèques seront généralisés, pour travailler sur les enjeux locaux, en vue de bien articuler le projet de la bibliothèque avec les priorités et temps forts portés par la Mairie d'arrondissement. Le partage d'information doit en particulier être renforcé entre bibliothèques et Mairies d'arrondissement concernant les actions prioritaires portées par l'arrondissement, et l'action culturelle des bibliothèques, afin de mieux les articuler.

Les rencontres entre les nouvelles et nouveaux responsables d'établissement, et le ou la Maire d'arrondissement, ainsi que de l'Adjointe ou de l'Adjoint en charge de la culture, seront poursuivies et systématiquement programmées.

Les feuilles de route des mairies d'arrondissement ainsi que leurs évolutions seront partagées par la DAC pour que les bibliothèques puissent ajuster, si nécessaire, leur projet d'établissement et contribuer à leur mise en œuvre.

Enfin, le suivi des protocoles spécifiques impliquant les mairies d'arrondissement (par exemple lors d'une fermeture ponctuelle ou programmée d'une bibliothèque) fera l'objet d'échanges le plus en amont possible entre la DAC et la mairie.

Des clarifications et harmonisations seront enfin opérées concernant la mobilisation des états spéciaux d'arrondissement dans le financement des bibliothèques.

→ Animer des réseaux culture de proximité pour susciter des coopérations et projets locaux

Afin d'impulser une dynamique territoriale, la Direction des Affaires Culturelles, en lien avec la Mairie d'arrondissement, renforcera l'animation du réseau des bibliothèques d'un même arrondissement de manière à créer des synergies et faire émerger des propositions communes sur la programmation culturelle, le développement des publics.

Cette mise en réseau renforcée à l'échelon local, associera aussi les autres équipements culturels de la DAC, en particulier les conservatoires et les ateliers beaux-arts, mais aussi d'autres acteurs culturels du territoire, ainsi que les services territorialisés d'autres directions de la Ville, comme la Direction des Affaires Scolaires, les Équipe de Développement locales, les référents jeunesse de territoire, les référents territoriaux de la santé, ou encore les espaces parisiens des solidarités. Ces réseaux culture de proximité, prévu dans le cadre de l'acte 2 de la territorialisation, s'ouvriront aussi aux acteurs culturels, sociaux et éducatifs associatifs implantés à l'échelle des arrondissements et quartiers.

→ Adapter l'offre des bibliothèques au contexte local

Pour consolider la réponse aux besoins spécifiques localement que la bibliothèque est en mesure d'identifier, il importe que les équipes disposent des outils de connaissance et d'analyse territoriaux, tant sous l'angle des publics que sous celui des implantations institutionnelles et associatives, à l'échelle des arrondissements que des bassins de vie.

Le développement d'une offre de formation ajustée aux territoires est également nécessaire, et s'appuiera sur le vivier de compétences constitué au cœur du bureau du réseau du service des bibliothèques et du livre, par l'équipe de coordination sectorielle, en dialogue avec les acteurs locaux et la mairie d'arrondissement ainsi que la mission territoires de la DAC.

3. Un réseau de lecture publique qui renforce l'accès en faveur des publics prioritaires

*Les bibliothèques accueillent en majorité des publics mineurs et leurs accompagnants. **Le public des enfants et des jeunes constitue une priorité et un enjeu majeur de la politique municipale de lecture publique.** La répartition des moyens humains et budgétaires sera donc progressivement mieux équilibrée pour donner plus d'ampleur et une meilleure visibilité à l'offre en direction de la jeunesse.*

*Aller vers le public jeunesse ne peut se faire sans développer parallèlement une solide approche **intergénérationnelle**, tant pour les actions organisées dans les murs de la bibliothèque que pour celles proposés au dehors avec les structures institutionnelles et associatives partenaires.*

*Au-delà des publics jeunesse, il importera de poursuivre, et de renforcer l'affirmation **de l'accueil inconditionnel de tous les publics et de lutter de manière volontariste contre les discriminations**, en favorisant l'autonomie des usagers et en consolidant les actions de médiation en direction des publics éloignés ou empêchés.*

3.1 Permettre aux tout-petits et aux enfants de découvrir et de profiter de l'ensemble des services

Le public jeunesse (les mineurs de 0 à 12 ans et leurs accompagnants) représente aujourd'hui plus de 50% du public fréquentant et emprunteur des bibliothèques de la Ville de Paris. Or, les moyens financiers dédiés à l'accueil de ce public majoritaire représentent environ 30% des ressources annuelles et pérennes du réseau (collections, budget d'acquisitions, personnel).

Une politique de lecture publique centrée sur l'accueil implique d'abord d'améliorer et de rendre davantage visible l'offre en direction de la jeunesse. Cela doit se traduire par une meilleure répartition des moyens au regard de l'activité et des résultats, afin de réaffirmer au quotidien l'importance et la richesse des services dédiés à ce « premier » public.

→ Rendre davantage visible l'offre des bibliothèques pour la jeunesse sur l'ensemble du territoire

- en créant des outils de communication mutualisés sur l'ensemble du réseau des bibliothèques pour faire connaître l'offre à toutes les familles,
- en contribuant à améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et l'adolescent.

→ Rendre les bibliothèques plus accueillantes pour les enfants et les familles

- en établissant un diagnostic du partage des espaces et en augmentant les superficies dédiées à la jeunesse afin d'atteindre au moins 40%,
- en proposant des espaces pensés, conçus, aménagés spécifiquement pour chaque public de la jeunesse - tout-petits, enfants, adolescents - et aussi pour chaque activité - lecture, travail, jeu, accueil de groupes, animation,
- en rééquilibrant dans les équipes la répartition des agents entre les sections adulte et jeunesse.

→ Accueillir le public jeunesse et participer à son parcours d'éducation artistique et culturelle

- en développant les accueils de classes et de groupes périscolaires,
- en ouvrant les bibliothèques à tous les partenaires œuvrant dans le domaine de la petite enfance, particulièrement les crèches de la Ville de Paris et les centres de PMI, dans la perspective des jumelages entre bibliothèques et PMI et en lien avec les programmes de l'Art pour grandir.

→ Offrir des collections riches, proposer au prêt et à l'usage des supports diversifiés et atypiques

- Les collections pour la jeunesse - 1 million de documents - représentent moins de 30% des collections du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris - 3,5 millions de documents - alors qu'elles assurent la moitié des prêts - 4,7 millions de prêts en 2022. Il s'agira donc d'augmenter la part de la jeunesse dans les budgets d'acquisition pour atteindre au moins 45%.
- Développer les collections jeunesse de tous types, notamment ludiques, avec des budgets dédiés nécessitera de se donner les moyens de généraliser l'offre de jeux de société avec un marché adéquat, des propositions d'acquisition sur l'ensemble du réseau, une mutualisation des pratiques (prêts de jeux, animation de soirées jeux, aménagement d'espaces de tournois etc.). Il faudra également proposer une offre de jeux vidéo à l'instar des autres métropoles et continuer à développer l'offre originale de prêt de consoles.

→ Développer une programmation d'action culturelle et une médiation jeunesse ambitieuse

- Plus de 65% des actions menées en action culturelle sont des actions destinées à la jeunesse, or le budget consacré à celles-ci, lorsqu'il s'agit d'actions onéreuses, représentent environ 40 % du budget total : par conséquent, il importera de répartir le budget d'action culturelle de manière plus juste et équitable, en faveur de la programmation jeunesse.

- Il s'agira par ailleurs d'acquérir plus systématiquement des animations et des expositions clés en main auprès d'illustrateurs ou d'éditeurs et développer les résidences d'artistes et d'illustrateurs jeunesse, par exemple en s'inscrivant, le cas échéant, dans les dispositifs nationaux tels que « Premières Pages ».
- **Renforcer les liens et articulations entre les bibliothèques et les services territorialisés des autres directions de la Ville (DASCO, DJS, DFPE, DSP) en s'appuyant sur la mission territoires de la DAC.**

Encadré : des projets partagés entre les bibliothèques et les établissements scolaires dans le cadre des temps scolaires et périscolaires

Partenaires traditionnels de la lecture publique, les établissements scolaires sont des acteurs centraux pour faciliter l'accès des jeunes publics aux bibliothèques, aux documents et à la lecture. Dans ce cadre, ainsi qu'avec l'ambition de conforter la relation autour du *Plan Paris Lecture*, les bibliothèques parisiennes conduiront particulièrement les objectifs suivants :

- ▷ l'identification et la consolidation de parcours EAC dans la programmation de médiation assurée quotidiennement lors d'accueil de classes et de groupes,
- ▷ une implication renforcée dans la formation initiale et continue proposée aux personnels de la DASCO intervenant dans le domaine de la lecture (animateurs et animatrices lecture des EPL et des BCD, animateurs et animatrices lecture relais, référents lecture des circonscriptions) , en lien avec le Centre Paris Lecture,
- ▷ la mise en place dans chaque bibliothèque d'un binôme constitué d'un bibliothécaire jeunesse et de l'animateur lecture relais pour assurer le développement et le suivi des projets avec les écoles et les accueils de loisirs,
- ▷ l'élaboration d'un dispositif de soutien à la mise en œuvre d'actions conjointes entre bibliothèques et établissements scolaires, associant les animateurs et animatrices de l'espace lecture ; ce dispositif mobilisant l'État inspiré de la démarche « *Lectures pour tous* » trouverait à s'adapter au statut et à la nature de la capitale de manière à encourager la promotion de la lecture et les ressources disponibles et mobilisables en bibliothèque,
- ▷ la mise en place de formations conjointes des bibliothécaires jeunesse et des animateurs animatrices lecture des BCD et EPL.

3.2 Aller vers les publics adolescents et renforcer l'intergénérationnel

Toucher le jeune public est un enjeu crucial, à la fois pour familiariser les enfants avec les livres et la lecture, afin de lutter contre l'illettrisme et pour participer à leur construction personnelle. Travailler sur l'intergénérationnel permet de créer du lien entre les différents publics.

→ Réaffirmer la nécessité d'aller vers tous les publics jeunesse

Inscrire cet objectif dans les projets d'établissement de toutes les bibliothèques est indispensable. L'une des actions à privilégier est l'accueil de groupes petite enfance et de scolaires, meilleur moyen pour toucher les familles. Cela suppose de renforcer les équipes jeunesse par une meilleure répartition des agents entre les équipes et de rééquilibrer les budgets entre les sections. Il s'agira aussi de garantir l'accès à la bibliothèque en travaillant sur l'atmosphère du lieu et en proposant un accueil chaleureux.

→ Aller-vers au sein de la bibliothèque

La présence de bibliothécaires en tant que personnes-ressources, susceptibles de raconter des histoires, faire des jeux, auprès des jeunes publics, surtout des enfants seuls conforte leurs missions de médiateur. Cette présence permet de développer les capacités de lecture, d'écoute et d'expression des jeunes enfants et contribue à l'égalité des chances.

Proposer un temps aux parents en présence de leurs enfants sur la médiation autour du livre complète le travail des bibliothécaires auprès des enfants.

L'aménagement d'espaces spécifiques pour les adolescents et la proposition des moments dédiés, doivent permettre de les fidéliser et les familiariser avec le lieu.

→ Aller-vers à l'extérieur de la bibliothèque

Développer les partenariats et des projets collectifs afin de faire connaître la bibliothèque et ses services prend ainsi tout son sens : être présent lors des forums d'associations, se rapprocher des Maisons des associations, des adjoints éducatifs du dispositif Action collégiens, des animateurs et animatrices des espaces lecture des écoles, des animateurs et animatrice lecture relais, des équipes de développement local, des équipes de la sous-direction de la jeunesse, de Quartier Jeunes, des centres Paris Anim ... En proposant des animations au sein des structures partenaires, la bibliothèque s'intègre davantage à la vie locale. En s'appuyant sur les organismes adaptés, notamment la CAF, il est possible de toucher les parents isolés quand l'enfant n'est pas accueilli dans une structure petite enfance et ne va pas encore à l'école. Prolonger et multiplier les Bibliothèques Hors Les Murs, en les commençant avant l'été et en les poursuivant jusqu'en automne, favorise aussi cet « aller vers ».

→ Développer l'intergénérationnel

L'une des missions des bibliothèques est aussi de créer du lien entre les différents publics. Proposer des animations mixant les publics : après-midis ou soirées jeux de société, karaokés, ateliers divers et si possible participatifs, c'est-à-dire animés par des usagers qui échangent leurs savoir-faire avec les autres. Cela suppose d'adapter les horaires aux jeunes publics, aux temps scolaires et aux publics plus âgés.

Le développement des partenariats avec les structures accueillant des publics seniors peut être à l'origine de projets associant les structures d'accueil des seniors (en lien avec leurs médiateurs) et les enfants, notamment en invitant les premiers à faire des lectures aux seconds dans la bibliothèque. Il est proposé de développer des ateliers numériques vidéoludiques avec les personnes âgées du type *Silver Geeks*. Pour lutter notamment contre l'isolement des personnes âgées, il faut réaffirmer l'importance du service Port'âge.

La formation des équipes à la médiation spécifique auprès des personnes âgées est de nouveau à souligner.

→ Être bien formé et accompagné

Suivre des formations diversifiées et régulières pour mieux connaître les différents publics, les techniques de médiation, les fonds doit accompagner cet engagement des bibliothécaires. Travailler avec des partenaires clés : LIRE, ACCES, Centre Paris Lecture, l'École du livre de Montreuil participe

de cette formation. Pour mieux accueillir et mieux renseigner, surtout dans les équipes où l'accueil est polyvalent, il est indispensable que les agents suivent des formations adaptées.

Encadré DASCO

La mise en place d' « animateurs-lecture relais » dans 55 écoles, associé chacun aux 55 bibliothèques jeunesse de leur secteur, permettra le développement de projets communs. Il s'agira pour les animateurs-lecture relais d'impulser auprès de leurs collègues du secteur des échanges avec les bibliothèques et autres institutions culturelles. La proximité géographique avec les collèges permettra là-aussi une synergie des efforts déployés en vue du développement de la pratique et du goût de la lecture (par exemple, une plus grande connaissance et participation par les collégiens aux concours tels que « Les mordus du Manga » organisés par les bibliothèques).

3.3 Œuvrer à l'accueil inconditionnel et à la lutte contre les discriminations

L'accueil inconditionnel vise à offrir une attention égale à toutes et tous, à proposer un espace commun où chaque individu est accueilli, reçu et respecté, indépendamment de son genre, de son origine et sans aucune discrimination, tel que l'a prévu la loi du 21 mars 2022. Il constitue le socle commun des professionnels de la lecture publique et fonde l'exercice du service public.

Une démarche active en faveur de la lutte contre les discriminations induit d'interroger les pratiques actuelles en matière d'accueil (posture, langage, attitude) pour en vérifier l'inconditionnalité, la consolider ou la garantir, selon les cas de figure. Elle interroge aussi les outils développés à destination des bibliothécaires pour maintenir le très haut niveau d'accueil d'ores et déjà offerts aux Parisiennes et aux Parisiens.

Pour la période du présent plan, il s'agit donc de concevoir des plans annuels de formation accordant une place prépondérante à cette facette de l'accueil.

➔ Rendre les bibliothèques plus accessibles en faveur de tous les handicaps

Accessibilité des lieux, des espaces, des collections et des services – cet enjeu prend appui sur la nouvelle Stratégie handicap & accessibilité universelle de la Ville de Paris (pour la période 2022-2026).

en favorisant l'autonomie des usagères et des usagers

Accroître l'autonomie de tous les publics dans l'usage de l'offre de services des bibliothèques implique de considérer à la fois les parcours pour se rendre dans l'établissement (signalétique dans l'espace public, signalétique extérieure des bâtiments), la signalétique intérieure (à harmoniser sur l'ensemble du réseau, notamment pour la cotation et l'identification des collections, l'orientation dans les espaces) et jusqu'à l'utilisation d'une communication adaptée.

L'autonomie se bâtit aussi dans l'interaction, c'est pourquoi les établissements seront incités, à l'image de la Bibliothèque Virginia Woolf, à accompagner le développement de services participatifs co-construits, voire co-animés avec les usagères et usagers, de manière à affirmer les dimensions d'inclusion et de logique intergénérationnelle (partage de savoir-faire, mise en place de communautés d'intérêt et d'ateliers de création).

en adaptant le confort et les collections

L'amélioration de l'accessibilité passe par un effort matériel supplémentaire, d'une part, pour ce qui touche à la propreté et au nettoyage des lieux comme des abords des bâtiments, d'autre part, concernant l'entretien des réseaux de ventilation pour garantir une parfaite qualité de l'air, enfin dans la continuation d'une démarche de modernisation des mobiliers, davantage ergonomiques, modulables et accessibles et acquis selon une logique d'écoresponsabilité (banques d'accueil, rayonnages, assises, etc.).

Le souci d'un accueil réellement offert à destination de toutes et tous doit conduire à étudier, au sein des collections, des acquisitions prenant davantage en compte, dans la fiction, la diversité des genres littéraires et, dans le segment des documentaires, la représentation des minorités, des cultures et des langues, des situations de handicaps. La poursuite de cet approfondissement des collections prendra appui notamment sur les bibliothèques plus spécifiquement orientées vers ces pans d'acquisition (pôles Sourd, pôles Lire autrement, pôles Langues).

➔ Accueillir les publics souffrant de troubles psychiques

Les éléments témoignant de la discrimination, au sein de la société, à l'encontre des personnes souffrant de troubles psychiques sont nombreux. Ambitionnant un geste fort en faveur de l'accueil, le réseau des bibliothèques de Paris privilégie donc ces publics dans la priorisation de ses missions.

en nourrissant le partenariat avec le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

S'appuyant sur la convention de partenariat signé avec le GHU en 2023, les bibliothèques s'engageront en faveur de la formation croisée des soignants et des bibliothécaires pour l'accueil et la médiation autour des collections, tant en bibliothèque que dans les espaces des lieux de soins, ainsi que pour le développement d'une offre documentaire concertée au cœur des centres de soin.

élaborant un contrat territoire-lecture dédié

À la suite du premier contrat territoire-lecture (2018-2022), signé avec le ministère de la Culture (direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France), un second CTL pour la période 2025-2027 sera signé et concentrera les efforts sur le développement des partenariats dans le champ de la psychiatrie et des troubles mentaux, la formation des équipes ainsi que sur la structuration de l'accueil des publics relevant de la grande précarité.

en formant les agentes et les agents

Préalables à un programme de formation spécifique aux questions de santé mentale, la formation à toutes les formes de discrimination et l'élargissement du socle de formation continue, commun à l'ensemble des bibliothécaires du réseau, par l'identification des difficultés ressenties dans l'accueil permettront la pleine appropriation du sujet par les agentes et les agents. Les formations seront proposées également aux équipes chargées de la surveillance des lieux.

Une attention particulière sera enfin donnée à la diffusion d'une formation aux premiers secours en santé mentale, permettant de mieux gérer, tant au sein des équipes que dans la relation aux publics présents, les situations complexes.

3.4 Consolider les actions en direction des publics du champ social

en considérant tous les publics

Certaines personnes ont plus difficilement ou pas accès aux services classiques des bibliothèques, en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur état de santé : les personnes âgées (EPHAD et autres structures de prise en charge des personnes âgées, services de gérontologie, associations travaillant avec ce public...), les personnes malades et handicapées (Hôpitaux, centres de rééducation, centres LADAPT, structures spécialisées...), les personnes en situation de handicap psychique (IME, hôpitaux et services de soins...), les personnes détenues, les personnes en difficulté de logement (SDF, publics des hôtels sociaux et de l'hébergement d'urgence), les allophones, demandeurs d'asile, mineurs isolés, les personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, les personnes en insertion dans l'emploi...

Une attention particulière sera portée à ces publics dans le développement de services et de projets partenariaux par les bibliothèques.

en graduant le dialogue pour conduire les publics vers les services

Les bibliothèques parisiennes développent des dispositifs très divers, à l'échelle locale ou à l'échelle du réseau pour aller vers tous les publics, selon des modalités et des niveaux d'actions différents adaptés au contexte. Cette diversité des dispositifs et de leur mise en œuvre permet de susciter une approche graduée, susceptible de répondre aux situations dans leur diversité. Le présent Plan donne l'occasion de réaffirmer une approche en aller-vers qui se décline en trois niveaux :

- Niveau 1 : faire connaître la bibliothèque, à initier un lien (communication hors les murs, présentation personnalisée des services de la bibliothèque),
- Niveau 2 : engager le public dans des activités dans ou en lien avec la bibliothèque,
- Niveau 3 : proposer de manière pérenne des services de la bibliothèque hors les murs (par ex. : Port'Âge, ateliers de conversation).

en positionnant les enjeux du champ social dans les projets d'établissement

La réussite des objectifs fixés pour les actions relevant du champ social est tributaire de l'intégration de ce pan d'activité au cœur des objectifs des bibliothèques, déclinés dans leur projet d'établissement et dans les missions des agents, afin de garantir la durabilité des actions entreprises, et la mobilisation des équipes.

en confortant des cadres de travail pour promouvoir les actions en faveur du champ social

Très actif dans le développement d'actions en direction du champ social, le réseau des bibliothèques municipales parisiennes se perçoit également comme un laboratoire de modes de travail transverses. La mise en place de groupes de travail thématiques, se réunissant deux à trois fois par an, confortera les échanges sur l'évolution des actions, leur valorisation, leurs articulations réciproques, etc. En prenant en compte les singularités des établissements (notamment sur les questions liées aux handicaps, mais aussi aux collections, pour les bibliothèques patrimoniales notamment), ce groupe de travail contribuera au développement d'actions ainsi qu'à leur visibilité.

En parallèle, un dialogue approfondi avec la DSOL bâti sur la convention DAC-DSOL signée en 2024 sera mené par le service des bibliothèques et du livre et ces groupes de travail, ainsi que la mission territoire de la DAC, de manière à déployer un programme de formation à l'échelle du réseau des bibliothèques, prenant appui sur des formateurs du champ social. De la sorte, des compétences nouvelles pourront être créées puis consolidées tout en affirmant le rôle des bibliothèques dans l'accueil des publics du champ social dans ou hors les murs.

Encadré DSOL

Dans le cadre de la convention DAC / DSOL et du projet social piloté par le Secrétariat général de la Ville pour répondre à un besoin des agents qui travaillent dans les bibliothèques municipales, la Fabrique de la Solidarité a construit une formation en lien avec la Direction des affaires culturelles, la Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE) et la Mission Urgences sociales de la DSOL et les Maisons des solidarités.

Les objectifs de la formation :

- ▷ Mieux connaître les publics en situation de rue
- ▷ Comprendre l'environnement institutionnel et associatif de l'offre sociale parisienne
- ▷ Connaître les éléments essentiels pour réaliser une orientation des publics en grande exclusion
- ▷ Identifier la posture et les manières d'agir adaptées auprès des publics en grande exclusion
- ▷ Connaître des outils ressources et les formations complémentaires

Une première session s'est tenue en 2025. L'objectif est de reconduire ces modules de formation avec une approche territorialisée pour toucher l'ensemble des agents des bibliothèques parisiennes. En complément de ces formations, des temps de sensibilisation et d'échange autour de la connaissance du public sans abris sont organisés par les professionnels du Bureau de l'Inclusion Sociale et des Parcours à destination des professionnels des bibliothèques qui reçoivent un public en situation d'exclusion.

Un travail est aussi engagé à l'échelle du réseau pour améliorer le signalement des situations individuelles. En cas de besoin spécifique ou dégradation d'une situation, les agents des bibliothèques peuvent ainsi solliciter plus facilement la Mission urgences sociales en suivant la procédure adaptée

Enfin, ce nouveau Plan Lire à Paris sera aussi l'occasion de travailler à l'accueil des permanences sociales et d'accès aux droits au sein des bibliothèques.

4. Un réseau de lecture publique qui déploie les moyens de ses ambitions en faveur des agentes et des agents

Les orientations du présent Plan s'accompagnent d'une montée en compétences des agentes et des agents en matière d'accueil et de prise en compte des enjeux sociétaux, notamment de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) et des impératifs environnementaux.

L'intégration de la dimension environnementale dans la pratique professionnelle est une priorité qui favorisera l'évolution des pratiques au sein du réseau des bibliothèques : réemploi des documents désherbés, définition de nouvelles priorités pour la conservation et la numérisation patrimoniales. L'abandon des matériaux plastiques, la réduction des fournitures composées de métaux lourds ou rares susciteront un changement de paradigme professionnel et témoigneront de l'exemplarité du réseau parisien de lecture publique tant en France qu'en Europe.

4.1 Intégrer systématiquement une approche environnementale à la pratique professionnelle

L'évolution des pratiques professionnelles, pour être pérenne, nécessite d'engager un processus progressif sur les cinq années du plan, comprenant des phases d'expérimentation. Elle s'appuie par ailleurs sur une évaluation dont l'analyse des résultats devra être faite au regard des missions des bibliothèques (économie des ressources versus missions d'accès à la culture et à la lecture).

L'ambition est d'aboutir à terme à une charte réseau des pratiques, dont l'esprit sera commun, mais avec des applications concrètes prenant en compte les spécificités des établissements et des publics ciblés.

→ De l'exemplarité à la quotidienneté

avec la lutte contre l'infobésité numérique

L'inflation des transmissions numériques, en particulier celles les plus significatives par le poids de pièces jointes, est avant tout un sujet de fonctionnement interne, sans lien immédiat avec les publics. Par conséquent, il importe de traiter ce pan d'activité, en lui attribuant une visibilité forte grâce au présent plan, quand bien même il n'a pas de traduction visible pour les usagers et les usagères. Il appartient en effet à chaque agente et chaque agent de moduler sa posture numérique professionnelle, sous réserve que les outils mis à disposition satisfassent à la modification des pratiques.

Un vaste chantier infrastructurel doit donc être engagé, s'adossant sur

- l'exploitation affirmée d'un lecteur unique pour la transmission des documents-cadres aux responsables des établissements,
- la mise en place de lecteurs partagés avec les services supports pour le partage des informations liées aux questions du quotidien (notamment les collections)
- la diminution drastique des envois d'informations internes à l'ensemble du réseau par leur mise en ligne sur l'intranet des bibliothèques.

avec la promotion du « permanagement »

L'ancrage de pratiques vertueuses s'acquiert par le déploiement de celles-ci dans l'ensemble des tâches menées pour le fonctionnement du réseau des bibliothèques. Il s'agira donc d'en tirer des règles du quotidien, notamment dans l'écriture des cahiers des charges des marchés publics (en prenant en compte des critères de provenance des matériaux, des lieux de production, etc.), dans l'acceptation de documents d'occasion en parfait état pour remplacer des documents perdus ou abîmés, dans le développement d'un temps fort au cœur de la programmation culturelle et portant sur l'écologie.

Afin de garantir l'harmonisation des pratiques entre les établissements et de maintenir un point d'entrée centrale l'information, l'intranet des bibliothèques bénéficiera d'une montée de version et d'une réorganisation de ses pages (création d'un comité éditorial *ad hoc* et diffusion de retours d'expérience et de partage de bonnes pratiques).

L'évolution de la posture professionnelle implique de proposer un programme de formations étoffés, comprenant notamment des formations :

- à l'équipement allégé, aux petites réparations et à l'abandon des matières plastiques dans le conditionnement des documents
- aux écogestes et à la réutilisation de matériels,
- aux partages des savoir-faire et à la maîtrise des outils de mutualisation.

avec la rationalisation des moyens à l'échelle du réseau

Pour parvenir à une pratique interne satisfaisante de rationalisation ont été identifiés les objectifs suivants :

- création d'une plate-forme d'échange et de dons entre établissements (mobiliers, matériels d'animation, collections, etc.)
- action de récupération et de réemploi de matériels (par ex. : puces RFID),
- réduction de la consommation numérique (paramétrage de l'extinction automatique des postes informatiques).

→ La reconfiguration de services existants

avec l'acquisition de matériels adaptés et vertueux

La production des objets numériques suscite, par l'extraction de matières premières et par la fabrication, une empreinte environnementale et sociale très significative. Par ailleurs, ces objets sont généralement trop peu utilisés au regard de leur coût après leur achat et d'une qualité moyenne générant un besoin de remplacement, voire rapidement obsolètes.

Le réseau des bibliothèques s'orientera donc, d'une part, dans l'accompagnement de l'évolution des marchés publics d'acquisition vers l'inscription de critères tenant compte plus fortement de la qualité d'un haut score de réparabilité, de la maintenance, d'autre part dans l'anticipation des besoins d'accessoires numériques ou liés au numérique pour davantage mutualiser la réponse aux besoins, voire mutualiser certains services.

avec la mutualisation de certains services

Mutualiser les services, leur transport mais aussi les savoir-faire présents au sein du réseau sera gage d'une meilleure connaissance des outils disponibles et d'une visibilité accrue auprès des publics. Dans cette dynamique, la démarche d'organisation des stocks de matériels numériques sera poursuivie, tant pour l'animation que pour la formation, auprès de la Salle numérique du Centre de coordination logistique, numérique et bibliographique (CCLNB).

La meilleure communication interne autour des achats de matériels numériques et de leur centralisation est destinée à éviter la multiplication d'achat de matériels coûteux et peu utilisés. Une attention sera également portée sur la sensibilisation au respect du matériel pour lui permettre de durer. La formation des équipes passera enfin par le développement d'outils collaboratifs (wikis, groupes de travail) pour mutualiser les savoirs, les savoir-faire et accompagner la montée en compétence du réseau sur le sujet de la sobriété numérique.

La réduction de l'empreinte environnementale de l'activité des bibliothèques nécessite d'envisager la réduction de l'usage des transports à moteur thermique ou électrique, c'est-à-dire de reconsidérer les motifs de circulation. Parmi ceux-ci, le circuit du document occupe une place significative ; l'ambition est donc d'équiper un établissement par arrondissement d'un atelier pour les petites réparations et travaux de conservation des collections mais aussi de désigner et former un référent par bibliothèque à l'équipement allégé des documents et aux réparations les plus simples.

De même, la constitution de stocks locaux de produits écologiques (par ex. pour l'entretien) permettra de réduire le nombre de tournées des transports municipaux et de répartir les moyens selon les besoins. L'ensemble de ces bonnes pratiques sera coordonné par une équipe de référents transition écologique au sein de chaque établissement.

avec la promotion de l'exemplarité des services

L'exemplarité des services en matière de sobriété numérique passe par la définition d'un circuit clair du réemploi du matériel à destination des agents et des publics. Parallèlement, il s'agira de déployer une campagne de communication auprès des publics pour valoriser ce réemploi. En dialogue avec la Direction des systèmes informatiques et numériques (DSIN), il s'agira aussi d'œuvrer au meilleur recyclage des matériels en développant des partenariats avec les associations locales pouvant récupérer et réemployer ces matériels.

La formation continue constitue un socle essentiel pour que les équipes puissent identifier et s'approprier les outils logiciels libres, moins consommateurs d'énergie que des offres commerciales adossées à un stockage en cloud et sensibiliser les publics à ces enjeux.

Pour les bibliothèques patrimoniales et spécialisées, la numérisation des collections patrimoniales basculera d'un modèle de masse à un modèle ajusté, évitant la multiplication des fichiers et la génération d'importantes quantités de données stockées. Les collections numérisées sous droits seront consultables sur place, dans les bibliothèques patrimoniales.

Encadré : l'abandon des fournitures composées de matériaux plastiques et de métaux lourds ou rares

Les bibliothèques sont désormais fortement engagées dans une démarche devant aboutir à horizon 2028 à la réduction drastique des fournitures dont la composition comprend des matériaux plastiques et des métaux lourds ou rares. Ce champ d'actions recouvre :

- la plastification des documents (couverture avec un film adhésif) avec la réduction drastique de cette pratique, sur la base des expérimentations et analyses conduites notamment par les Bibliothèques La Canopée, Saint-Éloi et Virginia Woolf,
- l'abandon de l'achat de boîtiers plastiques pour les CD et DVD, en s'appuyant sur les résultats de l'étude sur la place de la musique en bibliothèque, en particulier l'inexorable décroissance du support CD et DVD dans la production éditoriale,
- la translation de la reconnaissance des documents, lors des transactions de prêt, de la technologie RFID vers l'équipement en codes-barres, de manière à éviter l'acquisition de matériaux comprenant des métaux lourds,
- la formation des équipes aux techniques de conservation (« low-tech ») et la sensibilisation des publics à la manipulation de documents moins consolidés.

4.2 Conserver durablement les collections patrimoniales dans une logique écologique

La conservation des collections patrimoniales s'inscrit totalement dans la transition écologique. Il s'agit de faire des compromis intelligents en matière de préservation écoresponsable, en agissant notamment sur l'efficacité énergétique et en faisant preuve de responsabilité environnementale dans le choix des technologies et des matériaux employés.

→ Faire un bilan des pratiques pour les améliorer

Il importe de réaliser une étude des conditions actuelles de conservation dans les établissements du réseau (conditions climatiques, conditionnements, empoussièremment) d'évaluer la consommation énergétique des bâtiments afin d'établir des priorités et pouvoir en mesurer l'évolution et, au sein de chaque établissement, de réorganiser les collections afin de conserver les documents les plus sensibles dans les magasins aux conditions climatiques les plus satisfaisantes.

→ Isoler les réserves et magasins

Isoler les bâtiments, premier poste de dépense énergétique dans la conservation des documents, devient aujourd'hui une priorité. Il convient donc de mettre en place dans les magasins et les réserves de tous les établissements des outils de suivi des conditions climatiques, dont les données seront collectées de manière centralisée.

→ Trier pour bien conserver

Formaliser, au niveau de chaque établissement, une politique documentaire en cohérence avec la politique documentaire définie pour le réseau et définir des priorités de conservation pour chaque établissement permettent une gestion rigoureuse du stockage des documents. Afin d'éviter les doublons, sources de redondance documentaire et de perte de place pour la conservation, développer la concertation pour une conservation partagée est un axe à privilégier. Les contraintes spatiales, à Paris, doivent conduire à privilégier un accroissement raisonnable des collections.

→ Numériser pour mettre à disposition le patrimoine des bibliothèques

Définir une politique de numérisation volontairement et judicieusement limitée permet d'associer la rigueur documentaire dans le choix des documents à numériser, pour éviter de doubler les projets existants et garantir une responsabilité environnementale. L'empreinte carbone du numérique est en effet loin d'être négligeable. Les bibliothèques patrimoniales continuent ainsi de mener une politique ambitieuse de numérisation, en lien avec la Bibliothèque nationale de France et les autres institutions culturelles, afin de faire découvrir le patrimoine au plus grand nombre, y compris sous formes de médiations innovantes.

La numérisation selon une logique de sobriété et de pertinence scientifique est désormais orientée vers une politique en direction des collections de presse et des collections remarquables : les collections spécialisées, les unica, les collections non imprimées. Développer des outils propices à la description et l'identification des images grâce à l'intelligence artificielle et améliorer l'éditorialisation des contenus permettront de repenser le signalement en vue du développement d'une numérisation à la demande.

Ces évolutions favoriseront la visibilité des collections exceptionnelles des bibliothèques patrimoniales et spécialisées, notamment leur patrimoine iconographique et photographique.

→ Limiter les transports de collections

Face aux enjeux du réchauffement climatique, il convient de privilégier les moyens de transport les moins polluants et le convoiement partagé avec d'autres institutions, lors de prêts pour expositions. Il est judicieux de conserver les fonds les moins consultés dans les réserves extérieures, et les fonds les plus consultés dans la bibliothèque, quand cela est possible, ou à proximité.

Lors de déplacements de collections, il faut privilégier les moyens de transport les moins polluants.

→ Mettre en place une coordination de la conservation préventive

Mettre en place un réseau d'experts référents, par support, en conservation préventive et conservation durable facilite la mise en place d'une veille sur les matériaux utilisés en conservation préventive pour acheter les conditionnements les plus intéressants dans un rapport coût financier /

coût environnemental. La formation des personnels aux questions d'éco-conservation dans une optique de durabilité devient alors primordiale.

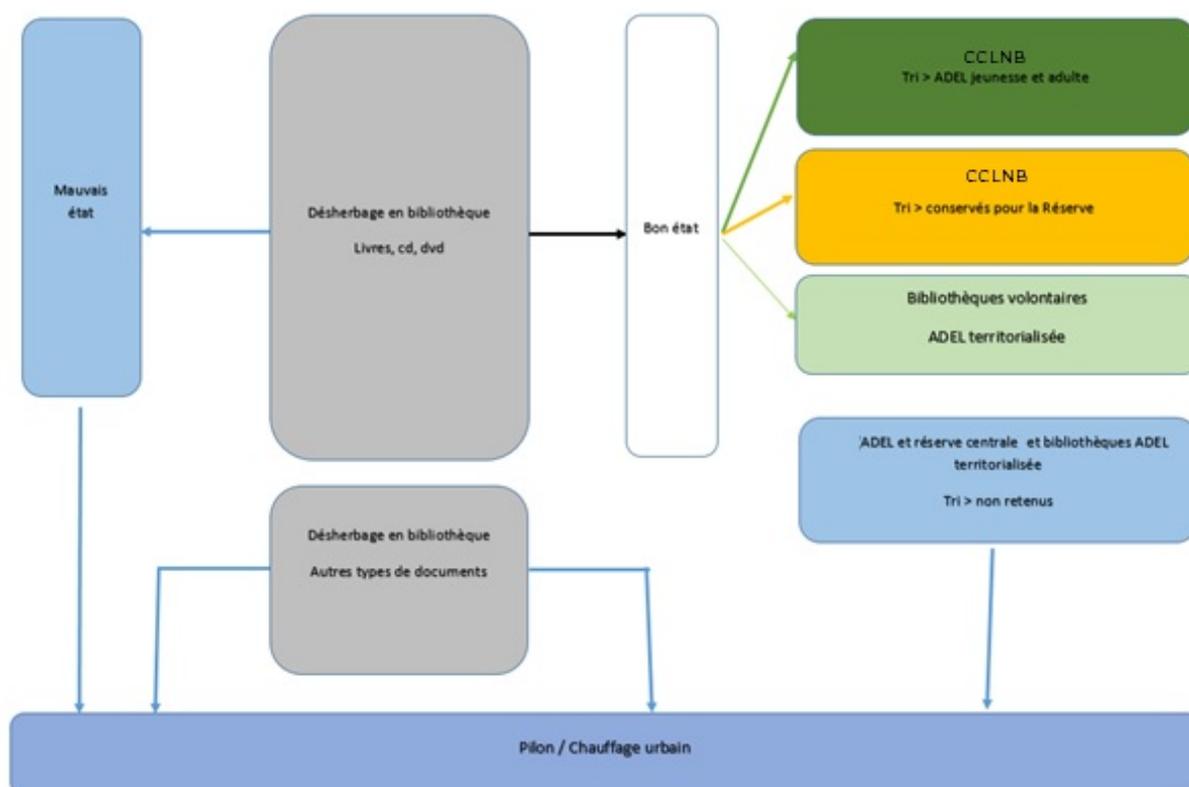
4.3 Conforter le recyclage et la seconde vie des documents

Les bibliothèques sont amenées à retirer régulièrement de leurs collections des documents obsolètes, endommagés ou qui ne trouvent plus leur public. Il s'agit des opérations de désherbage auxquelles il convient de procéder régulièrement afin de pouvoir offrir aux lecteurs des documents à jour, pertinents et en bon état.

→ Une démarche amorcée avec la création de l'ADEL territorialisée

Le réseau des bibliothèques a de longue date mis en place des dispositifs pour réemployer une partie de ces documents qui sont en grande partie envoyés à la Réserve centrale. Sur 125 545 documents dés herbés envoyés au CCLNB en 2023, 6% ont été intégrés à la Réserve centrale et sont donc remis à disposition du public via un prêt indirect et 16% ont été redistribués via l'Antenne de Diffusion et d'Échange du Livre (ADEL) à des associations, institutions et services de la Ville. Le reliquat (78%) éat jusqu' présent envoyé au chauffage urbain pour être incinéré. En outre le réemploi ne concerne à l'heure actuelle que les imprimés, les DVD adulte et les cd musicaux.

Afin de compléter les actions menées par l'ADEL, il a été proposé aux bibliothèques d'implanter des antennes de l'ADEL au sein de leurs établissements afin qu'elles puissent passer des conventions de dépôt avec des structures situées sur leurs territoires. Il s'agit de l'ADEL territorialisée qui connaît un vif succès et dont un premier bilan a été dressé à l'été 2024. La situation actuelle est reprise dans le schéma ci-après :



→ Une ambition d'améliorer le réemploi des documents issus du désherbage

Afin de mieux faire connaître les circuits de réemploi et de rappeler les bonnes pratiques, la rédaction d'un vadémécum du désherbage s'avère indispensable. Pour favoriser la redistribution des documents à proximité des établissements, l'extension des ADEL territorialisées doit être favorisée avec pour objectif de ne pas dépasser un volume de 30% de documents envoyés au chauffage urbain. Le conventionnement avec un organisme agréé a été validé au Conseil de Paris d'avril 2025, pour pouvoir vendre ou donner les documents dés herbés, permettra de leur offrir une seconde vie.

Poursuivre le réemploi des matériels numériques est un objectif vers lequel nous devons tendre de plus en plus, pour utiliser des matérielles dont l'obsolescence, parfois partielle, permet une utilisation

différente. Des solutions de collectes et de recyclage pour les matériels non réutilisables devront être trouvées. Ce travail sera mené avec l'entreprise de l'économie solidaire Ammareal.

4.4 Diversifier, partager et valoriser les compétences des équipes en matière d'accueil

→ Rendre davantage visibles les compétences existantes dans le réseau et faciliter les partages d'expériences

De nombreuses compétences et initiatives existent dans les bibliothèques, mais elles sont souvent méconnues, et les échanges entre professionnels souvent informels. Développer des outils et créer les conditions favorables au partage d'expériences permettraient de valoriser ces compétences, de mieux les diffuser, tout en favorisant la cohésion au sein du réseau. Cela passe par le développement des outils d'échanges et de partage des ressources et des informations plus ouverts et agiles, le développement et la formalisation des groupes d'échanges et d'analyses des pratiques, l'amélioration de la visibilité des groupes de travail réseau, anciens et en cours, notamment en diffusant systématiquement leurs résultats et leurs productions, et enfin en documentant les projets pouvant inspirer et être utiles à d'autres bibliothèques.

→ Travailler sur l'offre de formations et sur son attractivité

Inciter les agents à se former, dans un contexte d'évolution des missions des bibliothécaires, suppose de diversifier les types de formations en les identifiant toutes comme relevant du temps de formation : formations en équipes, formations internes/externes, partages des pratiques, formats informels et ludiques. Il serait pertinent également de développer les formations à distance et en ligne, accessibles à tous et à tout moment (*via* Vill@pp, Wikibib).

→ Affirmer le socle des compétences partagées et consolider le parcours des nouveaux arrivants

Avec l'évolution et la diversification des missions, il est important de préciser le socle des compétences de base nécessaires à l'exercice des missions auxquelles tous les agents doivent pouvoir être formés. Pour ce faire, il convient d'harmoniser et de préciser les fiches de postes en ce qui concerne les compétences attendues : compétences informatiques, postures d'accueil, entre autres. Il convient aussi d'affirmer l'importance de ces compétences au moment des recrutements (passerelles, concours, recrutements extérieurs), de renforcer le parcours de formation de tous les nouveaux arrivants (sur le modèle des parcours passerelles) et de développer le mentorat pour tous les postes qui nécessitent des compétences particulières et/ou une bonne connaissance des spécificités du réseau (responsables d'établissement, chargés d'action culturelle, référents numériques, etc.).

→ Développer les formations et temps d'échanges sur les publics et problématiques spécifiques

Afin d'accueillir au mieux tous les publics, il est important de s'appuyer sur les formations et connaissances des autres directions et des acteurs du territoire, notamment en ce qui concerne l'accueil des publics précaires, d'ouvrir les formations aux premiers secours en santé mentale à l'ensemble des agents et de favoriser une démarche réflexive sur les postures d'accueil via des formations d'équipes menées par des intervenants extérieurs.

→ Utiliser les organigrammes et les fiches de postes comme vecteurs d'identification et de diversification des compétences d'accueil

Les organigrammes et les fiches de postes individuelles ont historiquement été bâtis sur les collections. Cette organisation ne correspond plus toujours à la réalité des activités et à la diversité des missions.

Il convient donc de travailler à décloisonner le service public dans chaque établissement, à développer les missions transverses dans les organigrammes en définissant avec précision les contours de ces missions, à identifier des référents « accueil des publics et accessibilité » dans chaque bibliothèque pour favoriser les échanges et harmoniser les pratiques au sein du réseau et à faire coïncider les missions transverses avec des postes et des personnes ressources bien identifiés.

5. Recommandations du Conseil parisien de la Jeunesse relative au *Plan Lire à Paris 2*

Lors de ses travaux, le Conseil parisien de la Jeunesse (CPJ) a choisi d'axer prioritairement sa contribution au Plan Lire à Paris 2 sur les enjeux liés à la jeunesse avec des propositions nouvelles permettant d'attirer davantage les jeunes publics.

Celles-ci sont déclinées en huit points : simplifier l'accès aux bibliothèques de la Ville de Paris, inciter les étudiants à venir dans les bibliothèques de la Ville de Paris, renforcer les moyens des bibliothèques, concevoir les bibliothèques comme des lieux de convivialité, faire en sorte que la lecture s'invite dans les parcs, communiquer et sensibiliser autour des bibliothèques, élargir l'offre numérique des bibliothèques de la Ville de Paris, développer des outils de concertation

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris, lui demandant de réfléchir à des « pistes d'amélioration pour rendre plus agile l'accès de nos collections et services, en allant davantage à la rencontre des Parisiennes et Parisiens, et faire en sorte que la lecture s'invite partout sur le territoire parisien »,

- Suite à la rencontre avec les équipes de la Direction des affaires culturelles, le 13 mars 2025 ;
- Suite à la visite de la Bibliothèque Forney, le 10 avril 2025 ;
- Suite à la visite de la Bibliothèque James Baldwin, le 17 avril 2025 ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a choisi d'axer prioritairement sa contribution au plan *Lire à Paris* sur les enjeux liés à la jeunesse avec des propositions nouvelles permettant d'attirer davantage les jeunes publics.

📄 Simplifier l'accès aux bibliothèques de la Ville de Paris

Élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques de la Ville de Paris. Les membres du CPJ estiment que le nouveau Plan « Lire à Paris » devrait envisager un élargissement de l'amplitude horaire, le matin et en soirée.

Abaisser l'âge d'accès minimum aux bibliothèques patrimoniales.

Simplifier les inscriptions et les renouvellements aux bibliothèques de la Ville : carte unique pour les bibliothèques de prêt et patrimoniales, carte dématérialisée ainsi qu'augmenter la durée de validité de la carte qui est actuellement d'un an avant le renouvellement obligatoire.

Améliorer la page générique des bibliothèques de la Ville de Paris :

- Optimiser le moteur de recherche en permettant à l'internaute d'écrire une thématique, une langue, une accessibilité PMR et d'être orienté vers la bibliothèque qui lui convient.
- Proposer une carte interactive des bibliothèques avec une brève description des thématiques proposées, des services (notamment les espaces de coworking), des niveaux d'affluence et une redirection vers la page de la bibliothèque en question.

📄 Inciter les étudiants à venir dans les bibliothèques de la Ville de Paris

En complément des bibliothèques universitaires souvent très fréquentées, les bibliothèques de la Ville de Paris pourraient proposer aux étudiants une offre spécifique, avec des fonds utiles à leurs recherches.

📄 Renforcer les moyens des bibliothèques

Les membres du CPJ ont rencontré les équipes de deux bibliothèques de la Ville de Paris qui ont partagé le souhait de renforcer les besoins financiers des bibliothèques, notamment pour acquérir du matériel neuf de meilleure qualité, et les besoins humains afin de soulager les équipes.

Également les équipes ont partagé leur souhait, dans les bibliothèques qui accueillent beaucoup de publics jeunes (ex : collégiens), de recruter des médiateurs, des animateurs, de développer des animations adaptées à cette tranche d'âge afin de les intégrer au mieux de les faire bénéficier de l'offre de service.

Le CPJ se fait le relais de ces demandes.

▾ Concevoir les bibliothèques comme des lieux de convivialité

Mettre en place dans toutes les bibliothèques un espace détente, où le bruit est autorisé (travaux de groupes, échanges, jeux de société), ou à défaut, définir des créneaux pendant lesquels cette possibilité est offerte.

Mettre en place des activités intergénérationnelles dans les bibliothèques pour favoriser les échanges et la diversité des publics.

Installer, autant que possible, des buvettes avec des machines à café, et si le lieu le permet, louer un espace à des structures de restauration de l'ESS.

▾ Faire en sorte que la lecture s'invite dans les parcs

Installer au sein des parcs, jardins et squares des *espaces cabanes - culture* qui proposent des échantillons des collections des bibliothèques de proximité. Les usager·es pourraient consulter les livres sur place sur des chaises et transats installés devant la cabane. Des ateliers de lecture publique pourraient être organisés. L'espace doit être convivial et vivant.

▾ Communiquer et sensibiliser autour des bibliothèques

La Ville de Paris pourrait promouvoir la publicité des bibliothèques de la Ville de Paris à travers :

- Les affichages publicitaires dans les rues
- Une présence sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des influenceurs
- Un forum annuel des bibliothèques de la Ville de Paris avec la mise en lumière notamment des collections des bibliothèques patrimoniales
- Un forum autour des métiers de bibliothécaires et de conservateurs
- Des expositions régulières au sein des bibliothèques
- La possibilité pour des associations de louer les espaces des bibliothèques pour l'organisation d'événements dans le but de faire connaître les lieux et les collections
- Des partenariats avec les lycées et les universités en complément de ceux déjà existants avec les écoles

En application de l'article 5.5 de sa Charte de Fonctionnement, le CPJ aimerait par ailleurs proposer une campagne de communication à destination du grand public autour des bibliothèques de la Ville de Paris.

▾ Élargir l'offre numérique des bibliothèques de la Ville de Paris

Mettre en place des partenariats, créer des marchés Ville afin de proposer une offre audiovisuelle plus large.

▾ Développer des outils de concertation

Les bibliothèques de la Ville de Paris pourraient :

- Proposer aux usager·es de répondre régulièrement à des enquêtes de satisfaction.
- Déposer des boîtes à idées dans les bibliothèques.
- Organiser une consultation citoyenne sur l'évolution des bibliothèques.
- Intégrer les ambassadeurs et les ambassadrices d'arrondissement du CPJ dans les concertations qui porteraient sur les décisions relatives à la vie des bibliothèques du territoire concerné, à ses collections et acquisitions, dans le but d'offrir aux directions des bibliothèques un regard jeune.

<p>Les membres du CPJ souhaitent que ces recommandations puissent éclairer les travaux et décisions des élu·es Parisien·nes en matière de promotion de la lecture, partout sur le territoire. Ils et elles se tiennent à la disposition de l'exécutif pour, le cas échéant, y prendre part.</p>
--